

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2019/257 Paraphe : FS
---	------------------------------

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°DC2019/101

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 75

Votants : 84

POUR : 83 (98.80%)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 01 (1.20%)

Le seize octobre deux mille dix-neuf, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Vouziers sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 08/10/2019

M. Gérard DEGLAIRE est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : MMES ANDREY Danièle, BAUDART Martine, FOURCART Marie Hélène, GERARD Brigitte, HERBAY Christelle, JACQUET Ghislaine, LEFORT Sylvie, MERCIER Agnès, NOIRANT Louise, PIEROT Chantal, ROGER Magali, THOMAS Andrée et MM ADAM Claude, ADIN Michel, AUDEGOND Mickael, BARRE Régis, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BIENVENU Bernard, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CARRE Joël, COLSON Dominique, CORNEILLE Jean Pierre, DANNEAUX Dominique, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Gérard, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GODART Olivier, GOMEZ Jean Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT-CHAUVET Laurent, LEONI Alain, LESOILLE Patrick, LOUIS Jean Marc, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MATHIAS Frédéric, MEENS François, MEIS Michel, MELIN Pascale, MENDES Michel, MIELCAREK Christian, MOUTON Francis, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PIC Jean Yves, PIERSON Florent, POTRON Francis, POU CET Éric, QUEVAL Guillaume, RENARD Damien, ROBIN Dominique, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, THIERY Pierre, VAIRY Lionel, VALET Bruno, VAN STECKELMAN Gérard.

Représentés : Mme BECHARD Isabelle donne pouvoir de vote à M. MATHIAS Frédéric, Mme LESUEUR Patricia donne pouvoir de vote à M. ADAM Claude, Mme PAYEN Françoise donne pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, M. DEMISSY Pierre donne pouvoir de vote à M. BOUILLON Mathieu, M. HANNEQUIN Laurent donne pouvoir de vote à M. MOUTON Francis, M. JUILLET Bruno donne pouvoir de vote à M. THIERION Vincent, M. MASON Jean Philippe donne pouvoir de vote à M. BROYEZ Jean, M. OUDIN Denis donne pouvoir de vote à M. COLSON Dominique, M. RAUSSIN Bruno donne pouvoir de vote à M. SIGNORET Francis.

OBJET : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « CREATION, ENTRETIEN, EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE CHARGE NECESSAIRES A L'USAGE DES VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1424-35 et L 5211-17 ;

VU la délibération n°DC2018/73 du 10 octobre 2018 le dépôt d'un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt France Mobilité ;

Considérant que le projet comporte les actions suivantes :

- Coordonner et animer le territoire pour conduire au changement de comportements : Mise en place d'un comité technique et pédagogique de suivi de l'action intégrant les parties prenantes, actions éducatives et de promotion des changements de comportements, campagne de communication, ...
- Développer un service de transport à la demande à destination des populations les plus fragiles

.../...

- Mettre en place un réseau d'auto-stop sécurisé afin d'encourager les mobilités partagées
- Implanter un réseau de bornes électriques afin d'encourager la transition énergétique, en s'appuyant sur des actions éducatives.
- Mener une étude prospective sur l'implantation d'espaces de télétravail sur le territoire de l'Argonne Ardennaise (éviter les déplacements)
- Réaliser une étude de préfiguration d'un dispositif de soutien financier aux commerces itinérants
- Permettre la répliquabilité de l'expérience par la plateforme départementale Mobil'Arden

Vu l'avis favorable remis par le Bureau du 07/10/2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le principe du transfert de la compétence facultative « Création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables » des communes membres à la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise.
- **SAISIT**, conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres afin qu'elles se déterminent sur cette proposition dans les conditions de majorité requises.
- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Préfet des Ardennes la modification des statuts de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise pour ajouter aux compétences communautaires, la compétence facultative « Création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables »
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Francis SIGNORET

